

Utilisation du système de visioconférences de l'ESPE

Générer des réunions en visioconférence : Voir et dialoguer avec plusieurs interlocuteurs distants.

Cette technologie est proposée à l'ensemble de notre communauté universitaire, dans le cadre de ses missions au sein de l'université.

L'ESPE de l'académie de Paris est équipé des dispositifs permettant ces réunions en visioconférence sur le site de Molitor, en salle de réunion et en amphi 2.

En cas de demande provenant d'une source externe à l'université, une convention de location (voir tarifs [ici](#)) sera envoyée en même temps que la réponse, si elle est favorable.

Afin de répondre de manière optimale à toute demande de visioconférence, l'ESPE de l'académie de Paris a mis en place la procédure suivante:

- Toute demande doit être effectuée **au minimum un mois à l'avance**, en remplissant le formulaire mis en ligne [sous ce lien](#), puis en le renvoyant au secrétariat de Direction (christine.gaultier@espe-paris.fr) pour le soumettre à l'approbation de la direction de l'ESPE.
- En cas d'avis favorable de celle-ci, la demande est transmise au Centre de Ressources Informatiques pour validation de la faisabilité technique.
- La décision, circonstanciée dans le cas d'un avis défavorable, est retournée au demandeur.

Nous attirons votre attention sur le fait que les statuts de l'université Paris-Sorbonne prévoient que le Conseil d'administration peut autoriser, à la majorité des deux-tiers des membres en exercice, à titre exceptionnel et dérogatoire, un comité de sélection à recourir à la visioconférence lors de la première réunion du comité de sélection.